

DEPARTEMENTYONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

8 mars 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 089-218904647-20240315-2024_27-DE

S²LO

Objet de la délibération

**Projet « la Parenthèse » -
partenariat avec le collège**

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme AUTRET (pouvoir à M. LOISEAU), M. BOULLEAUX.

Absent(e)s : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

En partenariat avec la commune, mais aussi l'EPHAD « les Rives de l'Yonne » et les Chantiers du Théâtre, le collège souhaite mettre en place un dispositif « classe SAS » appelé « La Parenthèse » destiné aux élèves décrocheurs.

Il s'agit de prendre en charge différemment des élèves décrocheurs (déscolarisation, manque d'investissement, problèmes de comportement..) issus de classes de 5^{ème} et 4^{ème}.

L'objectif, en sortant les élèves de leur classe sur une période de 2 semaines, est de travailler avec eux les axes suivants :

- Remédiation pédagogique
- Restauration de l'estime de soi et élaboration d'un projet personnel
- Apprentissage des règles de vie via la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté
- Porter un regard différent sur les adultes

Un emploi du temps spécifique est élaboré qui comprend des ½ journées auprès de professionnels en dehors du collège. Pour la commune, les services suivants accueilleront des jeunes dans ce cadre : services techniques, bibliothèque, musée, restaurant scolaire, maison France Services.

Ce dispositif sera mis en place à compter du 25 mars 2024. À la fin de l'année scolaire, un bilan sera dressé entre tous les participants afin de décider des modalités de l'éventuelle reconduction du dispositif.

Ce projet nécessite la signature d'une convention de partenariat.

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires scolaires, petite enfance et jeunesse réunie le 5 mars 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le collège dans le cadre du dispositif « la Parenthèse »
- **AUTORISE** Mme la Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU



La Maire
Nadège NAZE

